

Fédération FO de la métallurgie

le journal



www.fo-metall.org

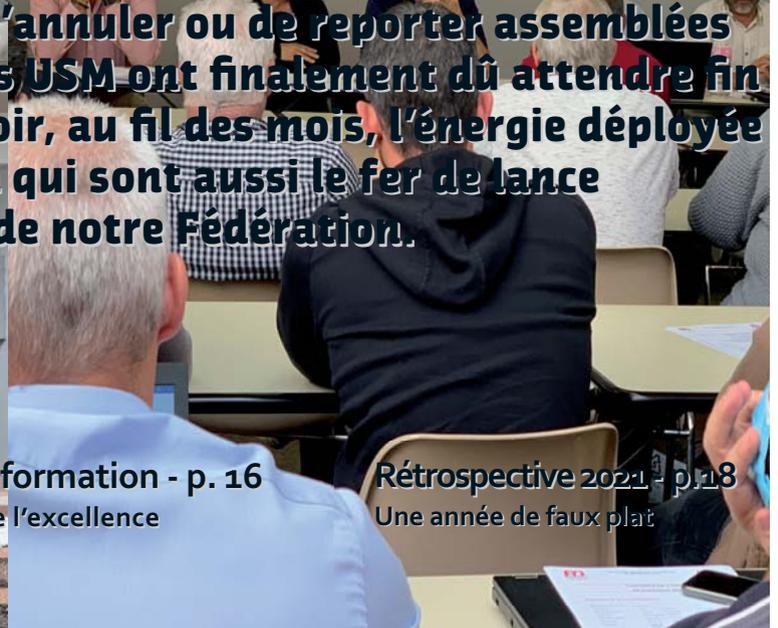


Les USM fer de lance

du développement



Contraintes par la crise sanitaire d'annuler ou de reporter assemblées générales et congrès, de nombreuses USM ont finalement dû attendre fin 2021 pour se réunir. L'occasion de voir, au fil des mois, l'énergie déployée par ces structures de terrain qui sont aussi le fer de lance du développement de notre Fédération.



Dérichébourg AS - p. 8

Le pouvoir d'achat au coeur du combat

Séminaire formation - p. 16

L'ambition de l'excellence

Rétrospective 2021 - p. 18

Une année de faux plat

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 10,57 euros

SMIC brut mensuel : 1 603 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 428 euros par mois

(pour l'année 2022 : 41 136 euros)

Coût de la vie :

+0,4 % en novembre (+0,4 % hors tabac);

+2,8 % en glissement sur les 12 derniers mois (+2,8 % hors tabac).

Chômeurs : 3 544 100

(catégorie A, publiés le 27 octobre 2021)

Indice de référence des loyers :

131,67 (3^{ème} trimestre 2021).

Taux d'intérêt (22 décembre) :

-0,49 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

L'USM de Haute-Saône ne démobilise pas	4
L'USM du Haut-Rhin et les Métaux de Colmar ne baissent pas les bras	4
L'USM de la Moselle tient bon	5
USM de l'Allier : FO tient la route	5
USM du Maine-et-Loire : un congrès de transition	6
L'USM de Meurthe-et-Moselle ne relâche pas ses efforts	6
L'USM de Loire-Atlantique tient son cap	7
L'USM du Bas-Rhin occupe le terrain	7
USM de l'Aisne : le changement dans la continuité	8
Métaux d'Eprenay : passage de flambeau réussi	8

9 L'actu en bref

Alstom vend Reischoffen à son concurrent espagnol CAF	9
---	---

11 Actualité sociale

Derichebourg AS : le pouvoir d'achat au coeur du combat	11
---	----

15 Actualité syndicale

PSA Sochaux : un syndicat tourné vers l'avenir	15
Séminaire formation : l'ambition d'excellence	16
Le sens de l'histoire	17

18 Infos

Rétrospective 2021 : une année de faux plat	18-19
Constellium Issoire : rester revendicatifs	20
Disparition de Gérard Perrin	20

21 Vos droits

Heures supplémentaires : en savoir PLUS !	21
---	----

22 Jeux



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



En ce début d'année, nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2022, en espérant, malgré ce contexte toujours aussi anxiogène dû à la

crise sanitaire, que vous avez pu passer de très bonnes fêtes de fin d'année entre famille et amis. Pour notre part, nous avons terminé l'année « sur les chapeaux de roues » avec un moment qui va sans doute réécrire une page de notre histoire, car le mardi 21 décembre s'est « forgée », après plus de six années de négociation sur l'évolution du dispositif conventionnel de la Métallurgie, une nouvelle convention collective nationale unique pour les cadres et non-cadres qui, en cas de signature, serait applicable au 1^{er} janvier 2024. Elle comportera environ 230 pages et 12 accords autonomes nationaux.

Cette négociation aura été longue, intense et parfois difficile du fait des prétentions parfois excessives de l'UIMM (le patronat de la métallurgie) et au regard de l'harmonisation nécessaire de 25 accords nationaux, de 76 conventions collectives territoriales, de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres, de la convention nationale de la sidérurgie, mais également sous la contrainte de la restructuration des branches imposée par les gouvernements successifs, prévoyant à terme la disparition des branches territoriales.

Les partenaires sociaux de la branche de la métallurgie, en particulier FO Métaux, ont ainsi démontré leur capacité à impulser et à poursuivre le dialogue social en renforçant le rôle primordial de la branche, tant en innovant qu'en transformant et en apportant des garanties nouvelles pour les salariés de la métallurgie.

Lors de cette dernière séance de négociation du 21 décembre, la délégation FO a donné un avis plutôt favorable à cette nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, sous réserve :

- De la consultation de ses instances fédérales, qui se réuniront les 27 et 28 janvier 2022, afin d'acter ou non la signature par FO Métaux ;
- De négociations territoriales, qui devront s'ouvrir avant le 31 janvier 2022 et aboutir, à chaque fois que cela est nécessaire, à des ac-

Un dispositif conventionnel enfin « forgé »

cords autonomes pour traiter des sujets relevant des spécificités locales ; ce faisant, nous avons préservé l'échelon territorial comme niveau de négociation dans la métallurgie ;

- De négociations dans le secteur de la sidérurgie, pour aboutir à un accord autonome pour traiter des spécificités sidérurgiques nationales et locales.

En amont de la réunion statutaire de nos instances, notre Fédération prévoit également de réunir ses syndicats les 18 et 19 janvier 2022 à Paris, afin de présenter les avancées, les innovations et les revendications clés qui ont été portées par notre organisation syndicale et d'échanger sur cette nouvelle convention collective nationale de la Métallurgie. Pour notre Fédération, tout au long de cette négociation, l'objectif a été de renforcer un tissu conventionnel de qualité pour les salariés, tout en permettant aux entreprises de s'adapter, avec comme objectif la défense de notre industrie, de ses secteurs d'activité et de ses emplois.

Avec cette nouvelle convention collective nationale, nous innovons avec un nouveau système de classifications, nous apportons des droits nouveaux, avec par exemple la création d'un régime de branche sur la protection sociale, dont la prévoyance lourde ; nous améliorons pour tous les métaux la période et le maintien de la garantie de salaire en cas de maladie ; nous augmentons les jours pour événements familiaux et les congés supplémentaires pour l'ancienneté ; nous préservons la prime d'ancienneté pour tous les salariés et les futurs embauchés ; nous obtenons une garantie conventionnelle de rémunération et nous avons repoussé la remise en cause de la subrogation en évitant la création d'un jour de carence, etc. Nous reviendrons plus en détail sur l'ensemble des garanties de cette convention dès que nous aurons l'assurance qu'elle sera signée.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP : 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

L'USM de Haute-Saône ne démobilise pas

Les métallos FO de Haute-Saône se sont retrouvés le 1^{er} octobre pour l'assemblée générale de leur USM à Vesoul, dans les locaux de l'UD 70. Autour de leur secrétaire Jean-Luc Ballay, en présence du secrétaire fédéral Eric Keller et du secrétaire de l'UD de Haute-Saône Sébastien Galmiche, ils sont revenus sur la situation industrielle dans le département et l'activité de notre organisation.

Comme dans tous les territoires, l'actualité et l'activité en 2020 ont été marquées par la crise sanitaire en Haute-Saône. Comme l'a montré le rapport d'activité présenté par le secrétaire de l'USM70 Jean-Luc Ballay lors de l'assemblée générale du 1^{er} octobre, les métallos FO n'ont pas chômé lorsqu'a été décrété le premier confinement, quelques jours après leur assemblée générale de mars 2020, et peu après de difficiles négociations salariales avec l'UIMM locale. S'il n'a pas été trop compliqué d'obtenir 80 % de chômage partiel chez Stellantis (PSA), les discussions ont été plus animées dans les petites structures et il a fallu toute la force de conviction de FO Métaux pour aller dans le même sens chez Plimetal ou la Saghev. En parallèle, les métallos FO ont œuvré au déploiement de la visioconférence, ce qui n'a pas toujours été facile, notamment chez Stellantis, mais a fini par faire ses preuves. L'USM a également été très présente dans les nombreuses négociations territoriales, notamment sur les minima où ils n'ont pu décrocher que de faibles augmentations, considérant, selon le mot de Jean-Luc Ballay que « mieux vaut peu que rien ». Le secrétaire de l'USM s'est également



félicité des résultats de notre organisation en termes de représentativité sur le 3^{ème} cycle, où elle progresse dans le département et devient la deuxième organisation syndicale. La pandémie a cependant entravé le travail de développement et peu de PAP ont été signés dans la perspective des prochaines élections professionnelles, situation à laquelle l'équipe de l'USM entend bien remédier. Eric Keller a ensuite fait un point sur l'actualité nationale de FO Métaux, en particulier les négociations sur le dispositif conventionnel de la métallurgie et la nécessité du développement syndical, puis Sébastien Galmiche a exhorté les métallos FO à se mobiliser le 5 octobre pour défendre le pouvoir d'achat dans la rue, en accord avec un mot d'ordre qui concerne et préoccupe un nombre croissant de Français.

USM du Haut-Rhin et Métaux de Colmar ne baissent pas les bras

Le 14 septembre, les métallos FO du Haut-Rhin se sont retrouvés pour les assemblées générales de leur USM et du syndicat des Métaux de Colmar. Autour du secrétaire des deux structures Bolam Hadji, en présence de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon et du secrétaire de l'UD68 Jacques Rimeize, ils sont revenus sur la situation de la métallurgie dans le département et les actions qu'y mène FO. Avec un score de 17,16 % lors de la dernière mesure de la représentativité, les métallos FO du Haut-Rhin n'ont pas enregistré un score qui rend vraiment justice à leur travail sur le terrain, mais il en faut plus pour les décourager. Cette détermination sera d'ailleurs bien utile dans les mois à venir, alors que les difficultés s'accumulent pour certains sites, comme chez PSA (Stellantis) Mulhouse, où la pénurie de semi-conducteurs a conduit à fermer des lignes de production certains jours, entraînant du chômage partiel. L'APLD n'est pas toujours facilement mise en place, selon les sites, et les négociations sont souvent compliquées, l'esprit du dialogue social cher à notre organisation semblant en hibernation sur le département, sans oublier des points de blocage sur la mise en place des protocoles sanitaires dans certaines implantations. Face aux traces laissées par la crise sanitaire, c'est toute l'énergie des métallos FO qui est mise à contribution, comme l'ont montré les échanges au cours des assemblées générales.

Après avoir assuré les métallos du soutien de la Fédération dans leurs actions, Géraldine Nivon est revenue sur le dispositif conventionnel de la métallurgie et a fait le point sur l'avancement des négociations sur différents thèmes, comme le dialogue social en entre-



prise ou la protection sociale, et y a détaillé les avancées obtenues par FO pour un texte prenant en compte les actions passées de notre organisation et les enjeux futurs de la métallurgie. Elle s'est également attachée à expliquer le nouveau système de classification ainsi que la méthodologie mise au point par notre Fédération pour aider les équipes syndicales à se l'approprier. Résumant la philosophie de FO Métaux sur l'EDC, elle a expliqué que « aucun salarié ne serait perdant dans le nouveau dispositif. »

L'USM de la Moselle tient bon

Après les dégâts que la Moselle a eu à subir avec les mines et la sidérurgie, les métallos FO du département s'inquiètent aujourd'hui pour l'avenir de l'automobile, engagée dans une transition à marche forcée vers le tout-électrique qui leur fait redouter de lourdes conséquences en termes d'emploi. En témoignent les difficultés rencontrées chez GGB à Dieuze ou chez TMB Friction à Creutzwald, comme l'ont montré les interventions lors du congrès de l'USM le 24 novembre. Les at-



taques présentes et sans doute à venir contre notre édifice social et la baisse du pouvoir d'achat tiennent également une place importante dans les préoccupations des métallos. Face à ces problématiques, la présence de FO dans les entreprises est bien souvent cruciale et permet de changer la donne. Les Mosellans l'ont d'ailleurs bien intégré et ont fait du développement un axe de travail majeur. Et les résultats sont là puisque cinq nouvelles implantations ont vu le jour l'an passé.

L'intervention de notre Fédération au niveau national, que ce soit dans les comités stratégiques de filière du Conseil National de l'Industrie (CNI), auprès des pouvoirs publics mais aussi par les nombreuses analyses et propositions qu'elle livre notamment au travers de ses livres blancs, est tout aussi déterminante. Après une prise de parole d'Alexandre Tott, qui a approfondi l'analyse sur la situation du département, Géraldine Nivon a détaillé les futures classifications, soulignant l'importance de s'appropriier le dispositif et d'ouvrir des négociations dans les

entreprises pour parvenir à des cotations de postes reflétant la réalité du terrain, rappelant qu'il s'agissait pour les salariés et les directions d'un intérêt commun dans le cadre d'un dialogue social constructif. Frédéric Homez est ensuite revenu sur un dossier emblématique de la capacité de notre Fédération à peser au plus haut niveau et à assurer l'avenir de l'industrie et de ses salariés : la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie. Son intervention a donné lieu à de riches échanges avec les métallos, tous bien conscients de l'importance du dossier et de la portée de ce qui est négocié.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé d'Isabelle Gobert (secrétaire), Jean-Marie Choquet et Hervé Olifertchouk (secrétaires adjoints), Sébastien Bour (trésorier), Jean-Marie Landrecies (trésorier adjoint), Sabine Etienne (archiviste) et Pascal Grimmer (assesseur).

Les métallos FO mosellans se sont retrouvés pour le congrès de leur USM le 24 novembre à Metz. Réunis autour de leur secrétaire Isabelle Gobert, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon et du secrétaire de l'UD57 Alexandre Tott, ils se sont penchés sur la situation de la métallurgie dans le département et sur le futur dispositif conventionnel.

USM de l'Allier : FO tient son cap

Le congrès de l'USM de l'Allier s'est tenu le 2 novembre à Commentry. Réunis autour de leur secrétaire Michel Lagrange, en présence des secrétaires Nathalie Capart et Gérard Cianarella, les métallos FO ont fait le point sur la situation du département et se sont penchés sur les dossiers qui vont occuper l'année à venir.

Si les métallos FO de l'Allier n'ont pas traversé la pandémie sans dommages, la plupart des entreprises du département ont cependant évité le pire, comme l'ont montré les échanges lors du congrès de l'USM, le 2 novembre. La force de notre organisation, qui pèse lourd dans nombre d'implantations, parfois jusqu'à 100 % des voix, n'y a pas été étrangère. Pour autant, la crise n'est pas encore terminée et les équipes syndicales restent des plus vigilantes afin de défendre au mieux l'industrie et les salariés.

Gérard Cianarella a pris la parole pour rappeler le rôle des USM, tant dans la coordination des équipes que dans les négociations avec l'UIMM au niveau local, sans oublier leur mission de développement syndical. A ce propos, le secrétaire fédéral a également fait le point sur le quatrième cycle de la représentativité et les plans de notre Fédération, notamment la mise en place de développeurs régionaux. Il a achevé son intervention sur la formation syndicale, informant les métallos de son prochain retour dans les terres de l'Allier pour

plusieurs sessions de formation fédérale.

La secrétaire fédérale Nathalie

Capart est intervenue pour conclure les travaux par un point général sur la situation de l'industrie. Après avoir également évoqué la tenue du congrès confédéral à Rouen en 2022, elle est revenue sur les négociations en cours autour de la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, dans lesquelles notre organisation est en première ligne pour défendre les intérêts des salariés.



USM du Maine-et-Loire : un congrès de transition

Les métallos FO du 49 se sont retrouvés à Angers le 29 septembre pour le congrès de leur USM autour de leur secrétaire Christian Merot, qui passait ce jour-là le flambeau à Willy Duval. En présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie, des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Gérard Ciannarella, ainsi que de la secrétaire de l'UD49 Catherine Rochard, ils ont fait le point sur la situation dans le département et ont tracé la feuille de route de l'USM pour l'année à venir.

Valeo, Bull/Atos, Scania, Thermal Ceramics, Manitou, AMIPI, CAIB... Pour la plupart des entreprises de la métallurgie du Maine-et-Loire, la question n'est pas tant celle d'une situation économique relativement stable que celle d'un paysage social compliqué. Trop souvent, les salariés sont en première ligne pour les efforts et les sacrifices, mais pas assez pour leur rétribution, et notre organisation déploie sur le terrain toute son énergie pour y remédier. L'équipe de l'USM peut également se targuer d'être présente dans toutes les négociations territoriales pour faire entendre la voix de notre organisation et y défendre ses positions. Pour appuyer les revendications des salariés et de notre organisation, il faut peser, et pour ce faire, Christian Merot a souligné la nécessité d'une représentativité toujours plus forte, appuyé en ce sens par l'équipe fédérale. Le nouveau bureau a d'ailleurs fait du développement sa plus haute priorité. Frédéric Homez, après avoir salué l'engagement de Christian Merot, est intervenu pour un point sur les négociations autour du dispositif conventionnel de la métallurgie, rappelant que le maintien du niveau territorial ou de la prime d'ancienneté étaient à mettre au crédit de FO, et détaillant tout ce qu'il avait fallu combattre pour parvenir à défendre les intérêts des salariés. Gérard Ciannarella est pour sa part revenu sur le développement syn-



dical et, en tant que coordinateur des USM, a souligné le rôle de ces dernières dans cette œuvre, sans oublier de rappeler l'importance de la formation syndicale dans ce domaine. Paul Ribeiro est venu appuyer le propos, faisant valoir que l'implication militante de chaque métallos FO était la clé de notre progression. Catherine Rochard a conclu par un point sur l'actualité nationale, alors que se profilait à l'horizon la mobilisation du 5 octobre, rappelant les positions de FO sur le pouvoir d'achat mais aussi sur les réformes en cours ou à venir, retraites et assurance chômage en tête.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Willy Duval (secrétaire), Patrick Criloux (secrétaire adjoint), Jean-Claude Jardin (trésorier), Jean-Marc Lubert (trésorier adjoint), Christian Mérot (archiviste), Hugues Dumont, Michel Poirier, Arnaud Pinel et Aurélien Plaire (membres).

L'USM de Meurthe-et-Moselle ne relâche pas ses efforts

Les métallos FO de Meurthe-et-Moselle se sont rassemblés le 23 novembre pour le congrès de leur USM à Nancy. Autour de leur secrétaire Laurent Bernard, et en présence du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon et du secrétaire de l'UD54 Frédéric Nicolas, ils sont revenus sur la situation économique et sociale dans le département et ont fixé leur cap pour l'année à venir.

S'il est un mot qui va comme un gant à l'USM de Meurthe-et-Moselle, c'est celui de « dynamisme ». Au fil des années, malgré les hauts et les bas de la vie économique ou des événements plus improbables, comme une pandémie planétaire, l'équipe syndicale est toujours parvenue à faire progresser son nombre d'adhérents, compensant les fermetures de sites par de nouvelles implantations et un effort de développement sans cesse renouvelé. Présentant son rapport d'activité, Laurent Bernard n'a pas caché qu'il y avait derrière ces beaux résultats un travail de terrain de chaque instant et une dépense d'énergie considérable : « répondre aux invitations, négocier les PAP, soutenir les équipes quand le climat social est à l'orage, faire des conférences de presse et rencontrer la direction et parfois les politiques locaux, a détaillé le secrétaire de l'USM : Le succès n'est jamais garanti mais nous marquons souvent des buts. » Il est également revenu sur les conflits sociaux qui ont émaillé les deux dernières années, notamment chez FVM ou encore SOVAB, avec le soutien de notre Fédération.

Après avoir rappelé la présence et le rôle des USM dans les différentes commissions dé-



partementales, notamment concernant la formation et l'apprentissage, il s'est félicité que notre organisation ait reconquis sa représentativité lors du troisième cycle de mesure. « C'est le fondement de notre capacité à négocier », a-t-il souligné, informant ensuite les participants des rencontres avec l'UIMM au niveau local dans le cadre de la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, sur lequel Frédéric Homez est ensuite revenu en détails, après que Géraldine Nivon fut intervenue sur le rôle de la formation syndicale.

L'USM de Loire-Atlantique tient son cap

Territoire dynamique sur le plan industriel, la Loire-Atlantique n'en n'a pas moins subi les contrecoups de la pandémie, dont les effets ont été importants dans le secteur aéronautique, particulièrement important dans le département.

Le congrès de l'USM qui s'est tenu le 9 novembre a permis de rappeler que grâce aux dispositifs négociés par FO, comme l'APLD, les salariés avaient pu éviter le pire. Durant l'année passée, les métallos ont même pu poursuivre leur travail de développement syndical, en particulier chez les sous-traitants de l'aéronautique gravitant autour d'Airbus et de Stelia Aerospace dans le bassin d'activité de Saint-Nazaire.

Après le rapport d'activité présenté par les deux secrétaires adjoints Pierre-Louis Montaudon et Sylvain Hérisson et l'intervention de Frédéric Homez sur le dispositif conventionnel de la métallurgie, les travaux du congrès ont porté sur le renouvellement des instances et le choix d'un nouveau secrétaire d'USM pour succéder à Patrice Pambouc. Les métallos sont parvenus à un consensus pour élire une CA représentant tous les syndicats du département. Mais du fait de débats enflammés portés par des convictions fortes, la désignation du bureau a été re-



portée pour à une CA qui s'est tenue le 2 décembre pour garantir la cohésion et l'unité de l'USM, et a débouché sur l'élection de Sylvain Hérisson à la tête de l'USM. « La démocratie s'est exprimée et chaque militant en a été le garant autant que l'acteur, s'est félicité Paul Ribeiro. Face aux actuels enjeux, à savoir traduire concrètement le futur dispositif conventionnel de la métallurgie, amplifier notre développement syndical et le dialogue social à tous les niveaux, sans oublier la défense du pouvoir d'achat des salariés, il fallait une direction claire et c'est toute la force de l'USM que d'avoir réussi à la choisir. »

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Sylvain Hérisson (secrétaire), Yann Ravard et Loïc Jouan (secrétaires adjoints), Richard Lambert (trésorier), Laurent Boutin (trésorier adjoint) et Frédéric Billet (archiviste).

Les métallos FO de Loire-Atlantique se sont retrouvés le 9 novembre à Nantes pour le congrès de leur USM. Réunis autour du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire général de l'UD44 Michel Le Roc'h, ils ont renouvelé leurs instances après avoir fait le point sur la situation du département.

L'USM du Bas-Rhin occupe le terrain

C'est à Strasbourg que s'est tenu le congrès de l'USM du Bas-Rhin le 1^{er} décembre. Rassemblés autour de leur secrétaire Eric Borzic, et en présence de la secrétaire fédérale Géraldine Nivon et de la trésorière adjointe de l'UD67 Catherine Jaegle, sans oublier les secrétaires des USM du Grand Est, les métallos ont fait le point sur les réalisations de l'année écoulée avant de se pencher sur ce qui les attendait pour 2022.

Si certaines années sont plus chargées que d'autres, 2020 et 2021 garderont une place à part dans l'histoire, et notamment dans celle des USM. Mais même sans la pandémie, le bilan de l'USM 67 depuis son précédent congrès, en 2017, aurait quand même été impressionnant, avec la participation des membres de l'équipe syndicale à près d'une trentaine d'assemblées générales de syndicats, sans compter les rencontres avec les sections syndicales. A cela, il faut ajouter tout le travail fourni pour le développement de notre organisation, notamment via la négociation de protocoles d'accord préélectorales, qui ont permis de baliser le terrain pour créer plusieurs nouvelles implantations dans le département. Autre axe de développement sur lequel a insisté Eric Borzic lors de la présentation du rapport d'activité: la formation fédérale, car « un syndicalisme responsable ne peut être pratiqué que par des militants formés », a rappelé le secrétaire de l'USM. Il a ensuite détaillé la participation de l'USM aux réunions des jurys paritaires en CQPM, à celles de la C2EF du Bas-Rhin, de la CPREFF ou encore à celles de l'ARZi Grand-Est (Association Régionale Inter Industrielle), sans oublier les négociations dans le cadre de la convention collective territoriale du département. Enfin, il a souligné l'importance d'un travail plus étroit entre les USM d'une même région,



une mission à laquelle le Bas-Rhin a consacré beaucoup de temps et d'énergie au cours du mandat écoulé. Le rapport d'activité a par ailleurs été complété par une dizaine d'interventions des métallos, lesquelles ont fait apparaître une préoccupation partagée sur le dossier du télétravail, un sujet central dans beaucoup d'entreprises et qui demande à être sérieusement encadré. Géraldine Nivon a conclu le congrès par un état des lieux de la négociation sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, et plus particulièrement sur les futures classifications, pour lesquelles les métallos ont montré un vif intérêt et une grande détermination à s'emparer de ce qui sera, à n'en pas douter, un outil fort de syndicalisation dans les entreprises.

USM de l'Aisne : le changement dans la continuité



Les métallos FO de l'Aisne se sont retrouvés le 8 octobre à Saint-Quentin pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Vincent Lambert, en présence du secrétaire de notre Fédération Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez et de la secrétaire de l'UL Christelle Hacquard, ils ont pu faire le point sur la situation du département et entériner le changement de secrétaire de l'USM.

Malgré les traces laissées par la pandémie, qui s'est traduite par des PSE et parfois des fermetures de site, les métallos FO de l'Aisne ont réussi à créer de nouvelles implantations, participant à de très nombreux PAP, et peuvent se féliciter d'avoir maintenu la stabilité des effectifs sur le département. Lors de l'assemblée générale de l'USM, le 8 octobre, le secrétaire Vincent Lambert les a exhortés à intensifier leurs efforts, notamment là où FO est implantée : « des sympathisants c'est bien, des adhérents c'est mieux », a-t-il résumé. Il a également fait part de son souhait de voir les sections syndicales les plus importantes passer au statut de syndicat pour plus d'autonomie et de marge d'action. Soulignant les nombreux attraits de la formation fédérale, il a achevé son rapport par un retour sur les négociations menées par l'USM, en particulier au plan salarial. Les participants ont ensuite renouvelé les instances de l'USM, et notamment le poste de secrétaire suite au départ en retraite de Vincent Lambert. C'est Jean-Louis Pion, également secrétaire des Métaux de Saint-Quentin, qui a été élu pour lui succéder.

Valentin Rodriguez a ensuite pris la parole pour rappeler



l'importance de la représentativité, et donc le caractère central du développement de notre organisation syndicale. Frédéric Homez a conclu les travaux par un point sur les négociations en cours sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie au niveau national. Dénonçant l'attitude de certaines organisations syndicales qui orchestrent des campagnes de désinformation, il a rappelé tout ce que notre Fédération avait préservé dans l'intérêt des salariés avant d'appeler les métallos de l'USM à s'approprier, s'il va à son terme, le nouveau dispositif avant son application au 1^{er} janvier 2024.

Métaux d'Épernay : passage de flambeau réussi

L'assemblée générale des Métaux d'Épernay a eu lieu le 5 novembre à l'union locale FO d'Épernay sous la présidence de Laurent Bernard, coordinateur FO Métaux Grand-Est, et en présence de Maurice Osuna et Roger Logerot, respectivement secrétaire adjoint et trésorier de l'UL d'Épernay. La structure en a profité pour changer de tête.

Passer le flambeau n'est jamais chose aisée mais c'est ce qu'a su faire Francis Dirnay, qui présentait ce 5 novembre pour la dernière fois le rapport d'activité en tant que secrétaire des Métaux d'Épernay, avant de laisser la place à la nouvelle génération en la personne de Pedro Tavarès. Depuis la dernière assemblée générale, deux nouvelles sections ont été créées. Dans l'entreprise Virax, la première se prépare pour les élections professionnelles en misant sur la formation des adhérents pour monter une équipe et présenter des candidats. L'autre, chez Legras Industries, où FO Métaux a obtenu la désignation de Pedro Tavarès au mandat de RSS, est dans le même processus de construction et de développement. Notre organisation y consacre également beaucoup de temps aux énormes problèmes de sécurité que rencontrent les salariés (matières dangereuses, sécurité machines, bruit relevé à 108 dB par endroits, etc.), allant jusqu'à des accidents du travail graves sans que la direction ne réagisse aux différentes alertes du personnel. Enfin, chez Sparflex France, qui vient d'être racheté par le groupe italien Enoplastic, une restructuration des services menace, avec départs volontaires et probables licenciements à la clé. Une expertise y est en cours et FO suit de près une situation très compliquée.

Se félicitant d'une assemblée générale positive, marquée par une belle progression du nombre d'adhérents, Laurent Bernard a félicité au nom de la Fédération les métallos pour



le travail accompli et n'a pas caché que notre organisation entendait amplifier le développement syndical pour continuer de défendre toujours plus efficacement les salariés et l'industrie.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Pedro Tavarès (secrétaire), Francis Dirnay (secrétaire adjoint), Tiphany Guillaume (trésorière), Marilyne Renard (trésorière adjointe) et Sandra Sommesous (archiviste).

Alstom vend Reichshoffen à son concurrent espagnol CAF

Ce ne sera finalement pas Skoda mais l'espagnol CAF qui va racheter l'usine de Reichshoffen (Bas-Rhin) d'Alstom, comme l'a fait savoir le géant du ferroviaire le 24 novembre, mettant fin à un suspense de plusieurs mois très pénibles pour les 780 salariés du site. Au printemps dernier, la vente semblait quasiment acquise à Skoda mais les négociations ont échoué et remis CAF en course. Bruxelles a accordé un délai supplémentaire, alors que la date limite était au départ fixée à la fin juillet. La cession de ce site ferroviaire historique faisait partie des exigences de l'Autorité de la concurrence européenne pour valider le rachat de Bombardier Transport par Alstom ainsi que ses plates-formes Coradia Polyvalent et sa plate-forme Talent 3, actuellement développée à Henningsdorf, en Allemagne. La clôture de la transaction est prévue entre avril et septembre 2022.



Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...

FO et le Handicap



La Journée Nationale Travail et Handicap organisée par notre Confédération le 8 décembre a attiré près de 150 participants et parmi eux, une délégation fédérale conduite par la secrétaire fédérale Géraldine Nivon. Entre le point sur l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la cinquième branche pour l'autonomie ou les conventions AGEFIPH,

les travaux ont été des plus riches et notre organisation a comme toujours fait entendre sa voix. A noter que pour plus d'informations sur ce sujet qui est au cœur des actions de notre Fédération, la lecture de la newsletter du Groupe Réseau Handicap (GRH) FO Métaux reste incontournable !

Le Nord fête la Saint-Eloi

Les Métaux Sambre et Avesnois ont renoué avec la tradition et ont organisé le premier pot en l'honneur de saint Eloi dans leur nouveau local. A l'issue de ce moment de convivialité et de camaraderie, chacun a pu repartir avec un petit présent imaginé par l'équipe syndicale et son secrétaire Gaylord Sourmail : un tour de cou où voisinent le saint et l'emblème des métallos FO. De quoi affronter l'hiver sereinement et afficher haut ses couleurs !



En 2021, deux fois plus d'ouvertures que de fermetures d'usines en France

En 2021, la France a recommencé à ouvrir plus d'usines qu'elle n'en a fermées, après le coup de frein de l'année 2020 marquée par un nombre de fermetures de sites industriels supérieur à celui des ouvertures, selon le bilan annuel de la revue *L'Usine Nouvelle* publié début décembre. Le magazine a compté cette année « plus de deux fois plus d'ouvertures de sites industriels que de fermetures », avec 53 nouvelles implantations industrielles recensées entre le 1^{er} janvier et le 18 novembre, contre 24 fermetures. Les nouvelles implantations sont des sites de production, mais aussi des plateformes logistiques et des centres de Recherche et Développement (R&D), auxquels il faut ajouter 31 extensions et 25 modernisations d'outils de production dans des usines déjà existantes. Bien que de nombreux sites nouveaux appartiennent à des groupes bien installés, le tissu industriel qui émerge est différent de l'existant, avec l'apparition de sites dédiés à l'hydrogène, la chimie verte, le recyclage ou l'économie circulaire. Côté fermetures, 24 sont répertoriées et l'automobile et ses sous-traitants paient le plus gros de la facture...

L'éclatante santé des entreprises

Entre les aides gouvernementales et la reprise économique, les entreprises s'en sont nettement mieux sorties que les salariés au cours des premier et deuxième trimestres 2021, puisqu'elles ont vu leur taux de marge bondir aux environs de 36 %. C'est l'INSEE qui a fait ce constat début décembre, soulignant qu'il s'agit là du plus haut niveau atteint depuis 1949... date à laquelle l'institut a commencé la mesure de ce ratio. Avant la crise du Covid, ce taux était déjà proche de son plus haut niveau historique, notamment grâce aux subventions aux entreprises sous François Hollande (CICE...) et à la baisse des impôts de production sous Emmanuel Macron. Les salaires, eux, n'ont évidemment pas connu la même croissance...

DES SOLUTIONS SIMPLES, DES BÉNÉFICIAIRES RAVIS !

- Site internet
- Application mobile
- Gestion et subventions
- Comptabilité et trésorerie
- Formation et accompagnement

- Boutique en ligne *Le Shop by advanGO*, 24h24 et 7j7
- Tarifs préférentiels CSE sur la billetterie, articles de la vie quotidienne, cartes cadeaux



Échantillon de marques disponibles dans notre boutique en ligne.


**Plateforme
web
tout-en-un**


**Billetterie
et avantages
salariés**



Recevez notre équipe commerciale pour vous établir un devis gratuit, et gagnez un cadeau !



03 69 37 60 52
contact@advanGO.fr
www.advandgo.fr

HELFRICH

Derichebourg Aeronautics Services : *le pouvoir d'achat au cœur du combat*

Lorsque la crise sanitaire a cloué les avions du monde entier au sol l'an dernier, c'est toute une filière industrielle qui a en a subi le contre-coup, avec parfois des allures de double peine, comme cela a été le cas chez Derichebourg Aeronautics Services (DAS), où notre organisation lutte encore pour atténuer les conséquences de la pandémie. Pour les 1 800 salariés de ce sous-traitant d'Airbus réparti sur Toulouse, Saint-Nazaire



et Marseille, spécialisé dans la prestation pour le support technique, la préparation, la qualité et les compagnons, le diagnostic de la direction en pleine crise Covid a été sans appel : 700 d'entre eux étaient de trop. Entre PSE et accord de performance collective (APC), FO DAS Métaux parvient alors, appuyée par une expertise externe, à démontrer que cette dernière solution sera celle qui sauvera le plus d'emplois et la négocie en obtenant des contreparties, comme l'absence de licenciements économiques jusqu'en 2022 et le maintien de l'APLD à 84 % du salaire, et à 100 % pour les cadres, une des lignes rouges de notre Fédération. « A l'époque, face à l'insistance d'une direction qui n'avait pas attendu les annonces du plan de soutien à l'aéronautique et s'était même attirée des remontrances du ministre de l'Economie, nous avons pris nos responsabilités en tant que syndicat majoritaire et, par notre action et avec l'appui de notre Fédération, nous avons limité les dégâts », se souvient le délégué syndical FO Jean-Marc Moreau.

FO a évité le pire

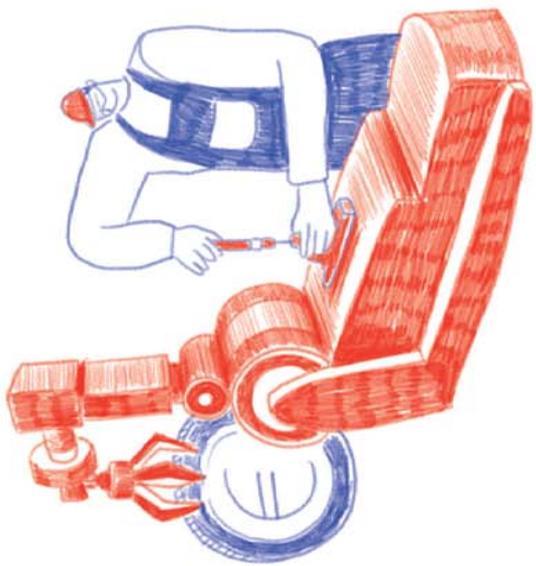
Cette signature de l'APC, qui avait permis d'éviter un plan social et la perte de nombreux avantages sans possibilité d'autres négociations, aurait ainsi pu constituer une conclusion favorable aux salariés après la Covid, mais la direction de DAS s'en était alors pris à une prime de repas et une de transport qu'elle semblait avoir dans le collimateur de longue date. A l'origine de ce choix, une différence de lecture juridique par la direction et l'URSAFF de Toulouse, qui considère ces primes comme illégales et redresse chaque année l'entreprise sur les montants correspondants pour plusieurs millions d'euros. « Nous parlons de près de 1 700 euros par an et par salarié, précise Jean-Marc Moreau, pour lesquels une réintégration dans le salaire coûtait plus cher que les

amendes de l'URSAFF, ce qui explique pourquoi la pandémie semble avoir été pour DAS l'occasion de supprimer ces primes sans négociations, ce que FO n'a pas laissé faire. »

FO Métaux a donc engagé la négociation pour tenter d'obtenir la compensation de la suppression des primes par des tickets-restaurant tout en précisant bien qu'il s'agit là d'une mesure transitoire dans le cadre de l'APC, et qu'il faudra remettre le dossier à plat une fois sorti de la crise. Mais le sujet de ces indemnités n'est pas nouveau et les désaccords et interprétations juridiques successifs du fait de la direction locale avec l'URSSAF avaient compliqué le dialogue. « Nos arguments sur les temps de repas et la compensation sont parfaitement pertinents mais cela relève pour chaque salarié du cas particulier », explique Jean-Marc Moreau. D'où le combat des métallos FO, à l'initiative de notre Fédération, qui avait mobilisé la Confédération à ses côtés pour échanger avec l'URSSAF, pour obtenir le passage de l'entreprise au statut « en situation de conditions particulières », des dispositions qui permettraient de remettre les primes en place tout en étant dans les clous de la légalité. « Nous n'avons pas signé l'APC et ses dispositions pour entériner des pertes d'acquis sociaux, insiste Jean-Marc Moreau, sans boule de cristal et face à une crise mondiale sans précédent, notre priorité était de maintenir l'emploi pour tous. L'encre n'était pas sèche que nous étions déjà au travail pour trouver comment récupérer et pérenniser les montants en jeu. Et nous n'arrêterons pas tant que nous n'y serons pas parvenus. »

D'ailleurs, grâce à sa détermination et son combat permanent, dès septembre, FO a obtenu des premiers résultats positifs, décrochant une augmentation générale de 2,2 % avec une répartition égalitaire de 50 euros, sans oublier une prime PEPA de 500 euros net, soit un total de 1 000 euros net sur une année. Malgré ces avancées, les métallos FO ont prévenu : il ne s'agit là que d'un début...

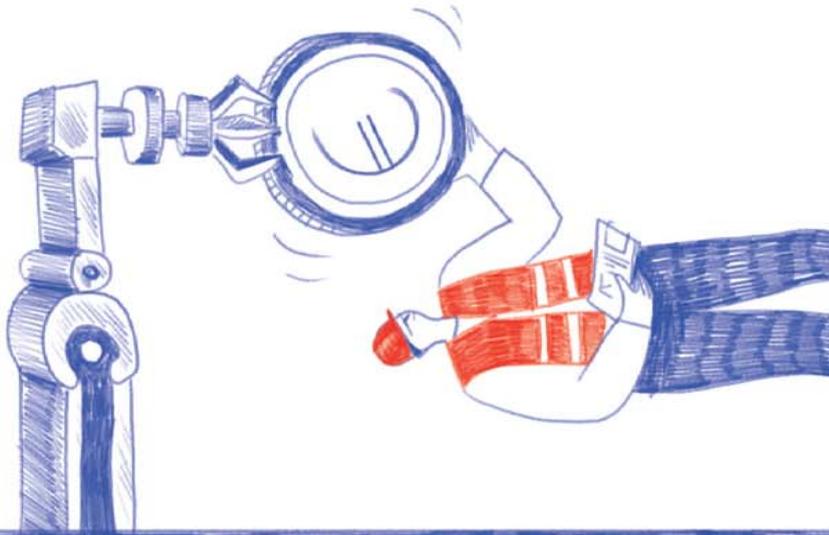
Dans beaucoup d'entreprises, la COVID a eu des conséquences économiques et sociales importantes, mais a aussi été un bon prétexte pour tenter de remettre en cause des acquis sociaux au passage, et notre organisation a, à chaque fois, agit pour sauvegarder les intérêts des salariés, comme chez Derichebourg Aeronautics Services, où les métallos FO sont une fois de plus en première ligne pour préserver le pouvoir d'achat.

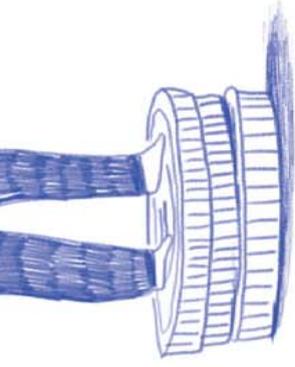


AUGMENTER
LE POUVOIR D'ACHAT

...

C'EST DÉVELOPPER
L'ÉCONOMIE FRANÇAISE





Bonne année 2022



**[FO Métaux souhaite aux métallos
et à leur famille une excellente année!]**

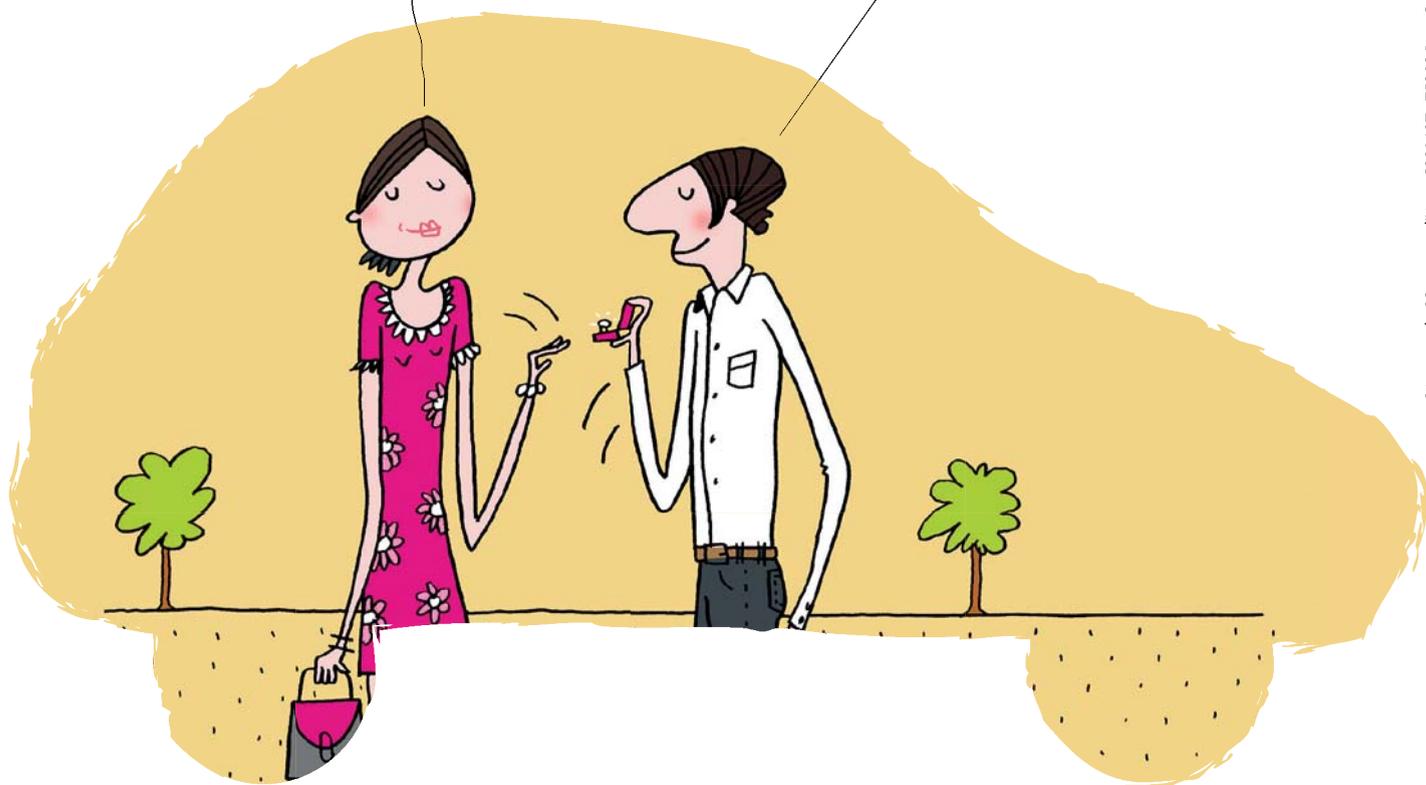
**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



Qui connaît bien protège bien

Pour nous deux, une bonne protection santé, une retraite bien préparée, un avenir serein, et pour tout de suite, une jolie fête !

Bien !



Pour la fête, nous vous laisserons faire.
Pour la protection sociale de la branche professionnelle des services de l'automobile, IRP AUTO propose des prestations de Prévention, Santé, Prévoyance, Épargne, Retraite et Action sociale à ses près de 140 000 entreprises, 420 000 salariés et 250 000 retraités.

.....
Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.irp-auto.com



PRÉVENTION | SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

PSA Sochaux : un syndicat tourné vers l'avenir



Depuis la rentrée, l'activité sur le site Stellantis de Sochaux est des plus soutenues, et ce d'autant plus que l'usine a récupéré la production des Opel Grandland après la fermeture d'un site allemand. En outre, avec les changements liés au plan de transformation « Sochaux 2022 », notamment pour accueillir le futur 3008 100 % électrique, l'usine confirme son attractivité. Pour autant, comme l'ont montré les travaux de l'assemblée générale du 10 novembre, la pénurie de semi-conducteurs n'a pas été sans conséquences pour l'automobile. Entre application de l'accord de l'activité partielle de longue durée (APLD) et des mouvements en nombre d'un atelier à l'autre... « On a dû être très vigilants. Avec l'arrivée du système 3, la future ligne de production de Sochaux, il a fallu s'assurer de la réalité des promesses faites en termes de conditions de travail », explique Eric Peultier. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si FO participe à un groupe de concertation spécifique sur les questions sociales, et insiste sur la vigilance pour obtenir des avancées. « Là où la direction adopte une logique avant tout industrielle et pense l'emploi sous le prisme de la flexibilité, nous mettons l'accent sur la reconnaissance du travail et sur les salaires, et mettons des barrières pour empêcher les excès », ajoute le secrétaire de syndicat. Au-delà du présent, FO prépare également l'avenir. A cet égard, Eric Peultier a fait remarquer qu'avec l'électrification des véhicules, un nombre croissant de métiers se trouvaient en tension et que la formation allait devoir suivre pour apporter des solutions, insistant au passage sur la responsabilité de groupes tels que Stellantis « pour être porteurs de l'apprentissage de la nouvelle génération ».

devons impérativement syndiquer chez les TAM et les cadres ! a lancé le secrétaire du syndicat. Nous avons une mission : celle de nous faire connaître auprès de ces salariés pour leur faire part de notre capacité de réflexion et de négociation et de notre vision du syndicalisme libre et indépendant. »

Frédéric Homez a apporté de nombreux éléments de réponse sur ces thématiques, assurant notamment de l'attachement de notre Fédération au nucléaire pour répondre aux besoins liés à l'électrification et demandant à l'État un « engagement de produire deux millions de véhicules sur le territoire ». Rappelant que FO Métaux avait alerté dès 2009 des risques sur les semi-conducteurs, il a également annoncé que, toujours dans l'esprit d'anticipation qui la caractérise, notre organisation publierait à l'occasion de la prochaine présidentielle un manifeste de propositions pour rendre sa place à l'industrie française, qui est passée derrière l'Espagne et l'Italie en part dans le PIB. Enfin, il est revenu en détail sur les négociations pour la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, qui devrait s'achever en 2021.

Eric Peultier a également mis l'accent sur la nécessité du développement syndical. Alors qu'aujourd'hui les ouvriers ne représentent plus que la moitié des salariés du site de Sochaux, « nous devons donc impérativement nous rapprocher des 2^e et 3^e collègues ! Nous

L'assemblée générale du syndicat FO de PSA Sochaux (Stellantis) s'est tenue le 10 novembre. Les métallos FO se sont retrouvés autour de leur secrétaire Eric Peultier (également membre de la CA fédérale), en présence du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, de la DSC adjointe FO PSA Deborah Schorr et du secrétaire de l'UD du Doubs Sébastien Mercier pour évoquer les enjeux à venir du site, mais aussi les problématiques de la filière automobile, qui ne manque pas de défis à relever.



Séminaire formation : l'ambition d'excellence

C'est dans les locaux de la Fédération que se sont retrouvés formateurs fédéraux et de l'APSAC les 8 et 9 novembre pour le séminaire FO Métaux consacré à la formation syndicale. Autour du trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, en charge de ce domaine, et de Flavien Bilquez, de l'APSAC, ils ont mis à profit ces deux journées pour faire le point sur les évolutions de la formation fédérale, le rôle et les méthodes du formateur tout en renforçant la cohésion globale de l'offre de formation de notre organisation.

Renforcer les synergies entre les offres de formation fédérales et celles de l'APSAC, tel était l'esprit qui guidait les travaux du séminaire formation qui s'est déroulé les 8 et 9 novembre à Paris et rassemblait les formateurs fédéraux ainsi que ceux de l'APSAC. « Les domaines couverts par les deux équipes de formateurs sont souvent complémentaires et parfois se recoupent, précise Flavien Bilquez. Le fait que certains formateurs officient d'ailleurs avec la double casquette formation fédérale et APSAC l'illustre bien. »

Une part importante des travaux a été organisée sous la forme d'ateliers de travail animés par Isabelle Casillo, du cabinet IC Vous, partenaire de l'APSAC, autour des pratiques de formation à consolider dans le cadre de la certification Qualiopi, une norme qualité pour laquelle l'APSAC a été certifiée en août 2021. Des plus exigeantes, cette démarche vise à attester de la qualité de notre processus de formation en s'appuyant sur l'amélioration continue de nos prestations et de notre mode d'organisation, et sur le développement des compétences de tous les acteurs concourant à nos formations. La gestion d'un groupe de stagiaires et l'animation d'un stage étaient au cœur de cette partie du séminaire riche en échanges d'expériences où tous, de ceux qui viennent de rejoindre l'équipe à ses plus anciens membres, ont acquis de nouveaux savoirs. « Être formateur, cela s'apprend, explique Jean-Yves Sabot, et nous avons à cœur d'accompagner nos formateurs dans l'exercice de ce qui est une mission essentielle pour le développement de notre Fédération. »

Le service juridique de la Fédération est également intervenu pour un point d'actualité jurisprudentielle, démarche toujours appréciée de notre équipe de formation, tant la mise à jour des connaissances, en matière de droit social, est indispensable vu leur impact sur l'en-

semble des formations et sur le militantisme. Les formateurs ont ensuite pris le temps d'un bilan de leur activité pour 2020 et d'un pré-bilan



pour 2021 à date du 31 octobre. Si la pandémie a contraint au report et parfois à l'annulation de plusieurs stages, elle n'a pas entamé le moral de l'équipe et l'ambition de notre Fédération, confortés par des chiffres qui montrent clairement un redémarrage de l'activité depuis la fin de l'été 2021.

C'est d'ailleurs à écrire l'avenir de la formation que l'équipe s'est attelée pour achever ce séminaire en se penchant sur le plan de formation pour 2022. D'importants projets d'évolution sont en cours pour inclure davantage de digitalisation. Des MOOC (formations en ligne), disponibles via une plateforme numérique, enrichiront ainsi prochainement le dispositif de formation en préparant ou complétant les stages en présentiel. « La formation est une des clés du développement de notre organisation, résume Jean-Yves Sabot. Mais si le présentiel reste notre ADN et une priorité à laquelle nous sommes attachés, nous ne pouvons pas rater le virage du numérique, qu'il faut prendre en mettant au service des formateurs et de nos adhérents tous les nouveaux outils du digital dans le cadre



de notre démarche d'amélioration continue et d'excellence au service de nos adhérents. » Une refonte partielle du module « journée d'accueil » est également sur le plan de travail et un site dédié à la formation est aussi au menu des nouveautés à venir. Ajoutons que, alors qu'un nouveau cycle électoral s'ouvre, le module de négociation des protocoles d'accord préélectoraux (PAP), très apprécié des militants lors de la mise en place des CSE, pourrait bientôt faire son retour, en fonction des demandes des équipes syndicales.

Pour mettre en musique cette copieuse offre, l'équipe de formation fédérale continue de se renouveler et vient de se renforcer avec l'arrivée de nouvelles têtes en 2021, comme Laurent Bernard et Philippe Ciccione, respectivement secrétaires des USM de Meurthe-et-Moselle et des Alpes-Maritimes, Eric Vernin ou encore l'ancien secrétaire fédéral Lionel Bellotti. Du côté de l'APSAC, organisme de formation qui dépend aussi de notre Fédération, c'est toujours sur une équipe de professionnels de différents horizons, souvent issus de partenaires de longue date comme Syncea, Actys, Le-grand ou PMV, que s'appuie FO Métaux. Avec un tel dispositif, difficile de trouver meilleure adresse que celle de la Fédération pour se former !

2022 pourrait être également une année d'évolution significative de notre dispositif conventionnel dans la métallurgie. D'ores et déjà, notre Fédération et l'APSAC se préparent à accueillir en formation les candidats

à une bonne connaissance de la nouvelle classification en préparation pour la métallurgie ainsi que les candidats à l'obtention de la certification professionnelle à venir, prévue paritairement pour attester d'une bonne connaissance du nouveau processus de classification. « Un dispositif de formation tout à fait particulier est prévu sur cette thématique », précise Jean-Yves Sabot.



Les formateurs fédéraux :
Laurent Bernard, Nathalie Caille, Philippe Ciccione, Jean-Philippe Clairon, Mohamed Dali, Michel Deffarges, Eric Devy, Michel Gatto, Gérard Ramirez, Eric Vernin, Antoine Pires, Jean-François Ansel, Lionel Bellotti, Willy Flory et Flavien Bilquez.

Le sens de l'histoire

Si l'action de notre organisation s'écrit au quotidien, elle s'inscrit également dans le temps long, et c'est cette riche histoire qui est à présent disponible dans notre nouvelle rubrique

Le site internet de notre Fédération vient en effet de s'enrichir d'une nouvelle rubrique « notre histoire », destinée à rendre accessibles aux métallos différents ouvrages traitant de l'action de notre organisation à travers les décennies. Le premier d'entre eux est « Les métallos en leur siècle », qui retrace l'histoire de notre Fédération des premiers temps du syndicalisme, au milieu du XIX^{ème} siècle, à l'aube de l'an 2000.

Rédigé durant le mandat de Michel Huc par une équipe de recherche de l'Institut Supérieur du Travail avec le concours d'un collectif de métallos FO et sous la responsabilité de l'ancien secrétaire général de notre Fédération Antoine Laval, ce livre publié en 1996 offre une considérable masse d'informations pour qui désire mieux connaître FO Métaux. Cette publication sur notre site internet sera suivie de plusieurs autres, comme celle de livre de Michel Huc « J'y crois dur comme fer ! ». Notre organisation ayant la mémoire longue, elle profite de l'occasion pour publier ici une photo qui ravivera les souvenirs des anciens de la sidérurgie.



Michel Mengin, René Schwab, Michel Previdente, Jean Vervey, Daniel Puccinelli, Salvio Braghini, Richard Nowakowski, Jean Collignon, Jean-Claude Lefevre, Denis Casteller, et bien d'autres militants présents il y a près de 40 ans lors de la conférence de branche de la sidérurgie qui s'était déroulée à Charleville-Mézières (Ardennes) sous la conduite d'Henry Malley, alors secrétaire fédéral, et de Bernard Mourgues, secrétaire général FO Métaux, sans oublier plusieurs secrétaires d'UD.

Rétrospective 2021 :

Si 2021 n'a pas été une redite de 2020, ce serait un euphémisme de dire que les deux années ont eu trop de désagréables similitudes. Les suites de la pandémie ont continué de peser sur les salariés et l'industrie, avec un troisième confinement au printemps, et un passage vers 2022 marqué par une nouvelle vague de contaminations. A nouveau, les métallos ont eu fort à faire pour faire respecter les protocoles sanitaires et assurer ainsi la sécurité des salariés. Au plan industriel, à avoir taillé trop vite et inopportunistement dans les effectifs, de nombreux secteurs ont eu bien du mal à suivre le retour des charges et la rapide montée en cadence qui a souvent suivi. C'est la même logique court-termiste dénoncée de longue date par notre organisation qui a conduit à un nouveau blocage dans l'industrie, sous la forme d'une pénurie de puces et de semi-composants qui a frappé la plupart des secteurs industriels et est venue compromettre la reprise. Pour FO Métaux, 2021 a aussi été marquée par la poursuite et l'accélération des négociations sur le futur dispositif conventionnel de la métallurgie. FO, bien souvent seule, est parvenue à sauvegarder la prime d'ancienneté chère aux métallos ainsi que le niveau territorial pour de nombreuses négociations à venir. Toujours dans l'anticipation et la proposition, la Fédération a commencé sur le terrain des exercices de simulation des futures classifications, pour aider les métallos à s'approprier le nouveau système et ainsi pouvoir assister les salariés face au changement. Sur le terrain, l'agenda était également chargé pour les métallos : de nombreuses structures ont tenu des assemblées générales ou des congrès que la Covid-19 avait contraint de reporter. Pour beaucoup, c'était aussi l'occasion de se retrouver, bien souvent en présence d'un représentant de la Fédération, pour faire le point et anticiper les futurs combats.

Janvier

- Chez Schneider Electric, FO obtient reconnaissance du préjudice constitué par la fermeture du site de Lattes pour les salariés



et aussi :

- Les métallos de SKF se battent contre la fermeture du site d'Avallon
- FO Métaux alerte sur la pénurie à venir de semi-composants, qui paralysera bientôt l'industrie

Février

- Après de longues tractations et l'intervention de FO Métaux, Photonis reste sous pavillon français
- Les métallos de Greif France en guerre contre un PSE injustifiable
- CNIM évite le démantèlement
- Nexans : menace sur la moitié des sites français
- Victoire chez Lear Feignies après une grève éclair

Mars

- La Fédération vient soutenir les métallos FO de PSA Douvrin, dont le site est menacé



Et aussi :

- Chez Exide, les Lillois inquiets pour l'avenir
- Crise sur les salaires aux Forges de Bologne

Avril

- Tefal : FO obtient une prime pour les intérimaires



et aussi :

- Les métallos FO d'ELM Leblanc se battent pour leur survie
- Plan d'urgence pour les fonderies, en bonne partie sur l'insistance de FO

Mai

- FO sur la brèche chez AAI, dans la crainte d'une réorganisation
- Inquiétude chez Crown, qui vend la majeure partie de ses activités

Juin

- Séminaire des services de l'automobile à Guyancourt



et aussi :

- Liquidation de MBF aluminium après un long combat
- Magna : combat contre l'anti-syndicalisme primaire

une année de faux plat

Eté

- CNHi Tracy-le-Mont : grève dans le cadre des négociations sur le PSE
- L'USM Midi-Pyrénées solide dans la tempête
- PSA Mulhouse : regard inquiet sur la filière automobile

Septembre

- **La journée des USM signe l'heure des retrouvailles pour les métallos FO après de longs mois à distance**



Et aussi :

- FO Métaux entendue à la Cour des Comptes et à l'Assemblée nationale
- Le Congrès industriALL Global Union se tient... en visio

Octobre

- **L'aéronautique fait le plein dans ses assemblées générales, aussi bien chez Safran...**



...que chez Airbus.



Et aussi :

- Congrès du syndicat FO des métallurgistes de la Région Parisienne
- Manifestation nationale pour défendre le pouvoir d'achat et les retraites
- Atos : mobilisation contre les externalisations

Novembre

- **RCC chez Schaeffler : un mauvais tour joué aux salariés**



Et aussi :

- FO mobilise contre la fermeture chez Benteler
- Les formateurs fédéraux tiennent leur séminaire

Décembre

- **FO Métaux se mobilise pour Scopelec, qui traverse une mauvaise passe**



Constellium Issoire : rester revendicatifs

C'est le 15 octobre que se sont retrouvés les métallos FO de Constellium Issoire (Puy-de-Dôme) pour l'assemblée générale de leur syndicat. Autour de leur secrétaire Sébastien Chambois, en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, du secrétaire de l'USM 63 Gilles Chambas, du secrétaire de l'UD63 Frédéric Bochard et d'une partie de l'équipe du site de Neuf-Brisach, ils sont revenus sur la situation de l'entreprise et les dossiers qui y attendent notre organisation.

Malgré la crise, Constellium conserve un bon niveau d'activité et le site d'Issoire garde de bonnes perspectives. Comme l'a montré Sébastien Chambois lors de l'assemblée générale du 15 octobre, si l'importance de l'aéronautique dans la production du site n'a pas permis d'éviter le recours à l'APLD au plus fort de la crise, l'usine a pu tirer son épingle du jeu grâce à sa présence sur d'autres marchés porteurs, mais aussi à son procédé Airware, un technique à haute valeur ajoutée que l'entreprise est une des rares à maîtriser. Ainsi, en dépit de la baisse des volumes vendus, le site reste bénéficiaire (42 millions d'euros) sur 2020. Autre effet de la crise, les investissements prévus ont été réduits presque de moitié, passant de 30 à 17 millions d'euros. Les effectifs restent stables malgré la perte de 80 emplois pour cause de départs volontaires. Sur les NAO, la signature d'un accord sur deux ans par FO a démontré toute sa pertinence, car avec un accord annuel le Covid n'aurait pas permis un tel niveau d'augmentation salarial. C'est là le résultat d'un travail de négociation solide, mené par une équipe très structurée, qui s'est également illustrée en négociant et signant un accord de télétravail. Les discussions ont également montré le bon avancement du cahier de revendications dans la perspective des NAO 2022, où l'équipe FO entend obtenir des résultats à la hauteur des efforts des salariés lors de la pandémie. Après la prise de parole de Frédéric Bochard sur la mobilisation du 5 octobre, Paul Ribeiro est intervenu pour un point sur l'exigeante refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, dont l'explication et l'appropriation par les métallos promet d'être un enjeu dans le cadre des prochaines élections professionnelles. « Prime d'ancienneté, niveau territorial, système de classifications : ce que nous avons su défendre, préserver et garantir est considérable, a déclaré le secrétaire fédéral, et il faut le faire savoir aux salariés afin d'ancrer dans les esprits ce qui est pour nous une évidence : seule FO défend réellement les salariés et leurs intérêts ! »

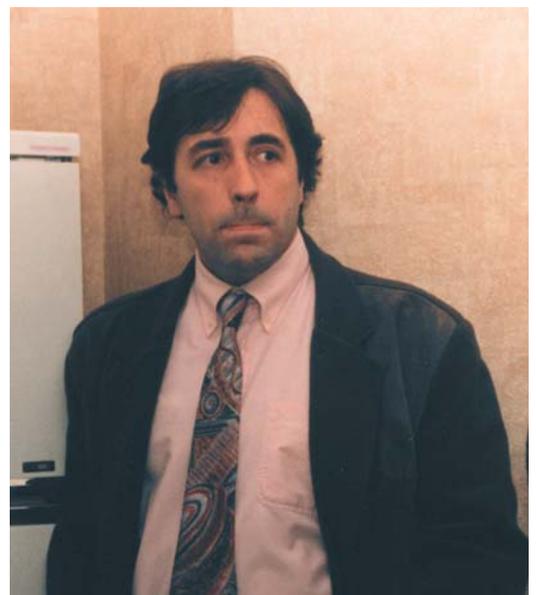


Disparition de Gérard Perrin

C'est avec tristesse et émotion que la Fédération FO de la métallurgie a appris le décès de son ancien collaborateur Gérard Perrin le 8 décembre à l'âge de 65 ans.

Après avoir travaillé pour Aéroports de Paris, Gérard Perrin avait rejoint la Fédération en 1984, située à l'époque rue Vergniaud. Il y était en charge de l'envoi du matériel syndical, des cartes et des timbres. Après le congrès de Marseille, en 2010, il avait quitté FO Métaux pour un congé en longue maladie. Très apprécié des militants, il était de ceux toujours prêts à donner un coup de main spontané. Dessinateur de talent à ses heures et grand passionné de musique, en particulier de guitare, il a laissé le souvenir d'un homme d'une grande gentillesse et doté d'un solide sens de l'humour, qui répondait toujours présent dans son activité professionnelle, qu'il exerçait avec efficacité.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée particulière pour sa compagne Corinne, de l'APSAC.



Heures supplémentaires : en savoir PLUS !

La reprise d'activité peut inciter un employeur à faire recours aux heures supplémentaires.

En conséquence une piqûre de rappel s'impose sur la réglementation de ces heures supplémentaires.

Qu'est-ce qu'une heure supplémentaire ?

Toute heure de travail accomplie, à la demande de l'employeur, au-delà de la durée légale de 35 heures (ou de la durée équivalente) est une heure supplémentaire (article L 3121-28 du code du travail).

Qui est concerné par les heures supplémentaires ?

Tout salarié amené à faire des heures supplémentaires à la demande de l'employeur. Le cadre dirigeant et les salariés en forfait annuel en jours ne sont pas concernés.

Quel est le cadre de référence d'appréciation des heures supplémentaires ?

Le cadre de droit commun d'appréciation des heures supplémentaires est la semaine civile qui débute, en principe, le lundi à 0 heure et se termine le dimanche à 24 heures. Toutefois, un accord d'entreprise ou d'établissement, ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut retenir une autre période de sept jours consécutifs (C. trav., art. L. 3121-29 ; C. trav., art. L. 3121-32 ; C. trav., art. L. 3121-35).

Il est possible de déroger au cadre de référence hebdomadaire pour le calcul des heures supplémentaires notamment lorsque l'entreprise a organisé le temps de travail sur une période supérieure à la semaine et au plus égale à l'année (ou trois ans si un accord de branche l'autorise), et ce, par accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, par convention ou accord de branche (C. trav., art. L. 3121-44).

Le salarié peut-il refuser d'effectuer les heures supplémentaires demandées par l'employeur ?

Le salarié ne peut refuser d'accomplir les heures supplémentaires que l'employeur décide de faire effectuer dans la limite du contingent conventionnel (ou, à défaut, réglementaire). Tout refus constituerait une faute justifiant une sanction voire un licenciement (Cass. soc., 4 déc. 1990, no 87-43.465). Un licenciement

pour faute grave a ainsi pu être prononcé à l'encontre d'un salarié ayant refusé, sans motif légitime, d'accomplir des heures supplémentaires pour effectuer un travail urgent, ce qui avait perturbé le bon fonctionnement de l'entreprise (Cass. soc., 26 nov. 2003, no 01-43.140).

En effet, en demandant au salarié d'accomplir des heures supplémentaires dans la limite du contingent et pour répondre à des nécessités de l'entreprise, l'employeur agit dans le cadre de son pouvoir de direction et ne modifie pas le contrat de travail (Cass. soc., 9 mars 1999, no 96-43.718).

Toutefois, certaines circonstances peuvent rendre légitime le refus du salarié :

- les heures supplémentaires demandées ne répondent à aucun impératif particulier et ne sont pas motivées par des « nécessités de l'entreprise » (Cass. soc., 9 mars 1999, no 96-43.718) ;
- le refus est exceptionnel et justifié par un délai de prévenance trop court (Cass. soc., 20 mai 1997, no 94-43.653) ;
- l'employeur n'a pas rémunéré les heures supplémentaires précédemment exécutées (Cass. soc., 5 nov. 2003, no 01-42.798).

Y a-t-il un maximum pour les heures supplémentaires ?

Le contingent d'heures supplémentaires correspond au volume d'heures supplémentaires qui peuvent être effectuées par un salarié sur une année civile sur simple information du CSE.

Le volume de ce contingent peut être librement fixé par une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement. À défaut d'accord d'entreprise, on applique, s'il y a lieu, le contingent fixé par accord de branche (C. trav., art. L. 3121-33). Priorité est donc donnée à l'accord d'entreprise pour fixer le contingent.

Le contingent d'heures supplémentaires dans la métallurgie est de 220 heures, et 175 heures en cas de modulation du temps de travail.

Et à défaut de tout contingent conventionnel, il faut appliquer un contingent réglementaire actuellement fixé à 220 heures par an et par salarié (C. trav., art. D. 3121-24).

Le contingent réglementaire de 220 heures ne s'ap-

plique donc qu'à titre subsidiaire, en l'absence de contingent conventionnel pouvant prévoir des valeurs inférieures mais également supérieures.

L'employeur peut-il faire effectuer librement des heures supplémentaires au-delà du contingent annuel ?

Oui. Une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche, peut fixer l'ensemble des conditions d'accomplissement d'heures supplémentaires au-delà du contingent annuel (C. trav., art. L. 3121-33).

À défaut d'accord, l'employeur doit consulter une fois par an le comité social et économique. Il n'a pas à en demander l'autorisation à l'inspecteur du travail (C. trav., art. L. 3121-40).

Par ailleurs, toutes les heures effectuées au-delà du contingent (conventionnel ou réglementaire) ouvrent droit pour le salarié à une contrepartie obligatoire en repos.

Comment sont rémunérées les heures supplémentaires ?

Les heures supplémentaires font l'objet d'une majoration de salaire. Le taux de cette majoration est librement fixé par convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche sans pouvoir toutefois être inférieur à 10% (C. trav., art. L. 3121-33). À défaut de dispositions conventionnelles prévoyant un taux de majoration différent, les taux légaux s'appliquent (C. trav., art. L. 3121-36 ; Cass. soc., 23 sept. 2020, no 18-26.197) :

- 25 % du salaire pour chacune des huit premières heures supplémentaires effectuées dans la semaine (c'est-à-dire de la 36^e à la 43^e heure incluse) ;
- 50 % du salaire pour les heures suivantes.

Quel est le régime des heures supplémentaires exonérées et défiscalisées ?

Concernant les heures supplémentaires réalisées en 2021, elles sont exonérées d'impôt sur le revenu dans la limite de 5 000 euros par an, au-delà de ce montant, elles sont soumises à l'impôt.

Depuis 2019, les salariés qui effectuent des heures supplémentaires bénéficient d'un taux maximal de réduction des cotisations sociales sur ces heures de 11,31%.

Des métaux et des mots

Le mot du mois : Intelligence

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Sudoku

7	3			8				1
	8	5	3					
				6	2		5	
				2		7	3	
	1	3		9				
	9		6	7				
					5	1	2	
4				3			9	5



Si le mot prend place dans cette rubrique, ce n'est pas pour prétendre sans modestie que les militants de FO Métaux seraient plus intelligents que les autres (quoique...),

c'est par référence à l'« intelligence artificielle », qui occupe une place grandissante dans l'industrie.

Calquée sur l'anglais *artificial intelligence* et abrégée en IA, elle désigne l'ensemble des théories et techniques visant à simuler par des programmes informatiques certains traits de l'intelligence humaine. Qu'il s'agisse donc de diagnostic médical, d'optimisation des stocks ou de gestion de portefeuille, elle se veut en quelque sorte le prolongement du cerveau humain, le moyen d'amplifier ses performances. Ce qui ne signifie pas que leur fonctionnement soit identique : un joueur d'échecs électronique, par exemple, ne fait que tester à une vitesse folle tous les coups possibles, même les plus absurdes, alors qu'un humain étudie avec finesse un petit nombre de stratégies pertinentes.

Lorsque cette IA est intégrée à un produit, pour peu qu'il soit connecté, on a pris l'habitude de le qualifier lui aussi d'« intelligent », et l'on ne s'étonne plus d'entendre parler de lampes, de montres ou même de fripperies « intelligentes ».

On est alors loin de la « faculté de comprendre » que désignait le mot lorsque vers 1175 il fut emprunté au latin *intelligere*. Il conserve évidemment ce sens premier, de même que celui de « communication entre des personnes qui s'entendent », grâce à quoi, espéret-on, vous travaillez *en bonne intelligence* avec vos collègues, mais qui vaudrait à un traître une condamnation pour *intelligence avec l'ennemi*. Parmi les nombreuses déclinaisons du mot, retenons le fameux *intellectuel* (ou *intello*), l'épithète *intelligible* (qui se comprend facilement) ou encore *l'intelligentsia*, mot emprunté au russe car il désignait au début du XX^{ème} siècle les opposants instruits au régime tsariste. Méditons pour conclure la profonde citation de Michel Audiard (dans *Un taxi pour Tobrouk*) : « Deux intellectuels assis vont moins loin qu'une brute qui marche. »

Solution du n° 613

3	2	4	7	8	9	6	5	1
8	7	6	1	5	3	2	4	9
5	1	9	4	6	2	3	7	8
4	6	7	9	2	5	8	1	3
2	9	3	8	7	1	4	6	5
1	5	8	3	4	6	9	2	7
9	4	2	5	1	8	7	3	6
6	3	5	2	9	7	1	8	4
7	8	1	6	3	4	5	9	2

Mots croisés n° 614

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 613

O	B	S	E	R	V	A	T	E	U	R
M	A	I	N	D	O	E	U	V	R	E
B	I	O	T	I	M	B	I	B	E	
I	G	N	A	R	E	S	D	A	X	
L	N	I	O	L	E	N	A			
I	O	N	S	P	S	S	I	M		
C	I	H	A	I	S	S	I			
A	R	R	I	E	R	E	P	L	A	N
L	E	G	U	M	I	N	E	U	S	E

Horizontalement

A. Entre savoir et faire. B. Pour combler les trous. C. Avant le prêtre. Travail de Romain. Il faut des rentrées pour la sortir. D. À la bonne heure ! Offert à l'œil. Chef des Huns. E. Menu sur la carte. Voyage en Angleterre. F. Un lit pour Cléopâtre. En Croatie. Déveine. G. Pour faire le plein à l'italienne. Tout ici est exemplaire. Donné aux copains. H. Ils passent à leur tour le message. I. Abordée par une vedette.

Verticalement

1. Étendra sur un canapé. 2. Remettre à neuf. 3. Hoc le suit. Un patron familial. 4. Vient de faire une entrée remarquée chez Robert. Possessif. 5. Trop en désordre pour faire du whisky. C'est plié. 6. Des bleus au corps. 7. Humour sans queue ni tête. Tout au début. 8. Victorieux à Ulm. 9. Couple romain. Non traduite. Tête de série. 10. Formation dans les airs. 11. Quand elle a ses vapeurs.



VIVEZ LE HANDICAP AUTREMENT, avec des dispositifs sur mesure

Le handicap vous concerne, vous ou l'un de vos proches ? Vous souhaitez améliorer votre qualité de vie ou accéder à des loisirs ?

Grâce à votre complémentaire santé et/ou prévoyance, des solutions concrètes et personnalisées vous sont proposées.

Pour en savoir plus sur votre accompagnement social, consultez notre site internet malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

L'aide aux aidants : un véritable enjeu pour les branches professionnelles

Le nombre d'actifs aidant un proche en situation de dépendance a doublé en 10 ans. AG2R LA MONDIALE renforce son soutien aux aidants au travers de son action sociale et se met à disposition des branches professionnelles pour imaginer un accompagnement adapté à leurs spécificités.

En France 4 millions d'actifs s'occupent d'un proche en situation de dépendance. Au total 1 salarié sur 5 exerce une activité professionnelle en parallèle du temps consacré à ses proches.

Pour soutenir ces derniers, la Loi de financement de la Sécurité sociale 2020 a mis en place depuis le 30 septembre 2020 l'indemnisation du congé « proche aidant ». Ce dispositif permet à un aidant de cesser de travailler temporairement pour s'occuper d'un proche en situation de handicap lourd ou de perte d'autonomie avancée tout en étant indemnisé.

AG2R LA MONDIALE met à disposition de ses bénéficiaires :

- des solutions d'hébergement ou de répit, avec la plateforme téléphonique Orizea, les séjours Vivre le Répit en Famille® et le service SOS-Répit®,
- des bilans de prévention santé dans les centres de prévention Bien Vieillir Agirc-Arrco,
- l'accès à des acteurs associatifs : l'Association française des aidants, la Compagnie des aidants ou le Relais des aidants,
- des services d'information et d'écoute : l'antenne téléphonique Allo Alzheimer.

Pour plus d'informations

